

LE/LA COORDINATEUR/-TRICE DE MODULE

PRÉSENTATION

La fonction de coordinateur/-trice de module existe pour les modules 2, 3, 5, 6 et 7 de la formation spéciale du stage des fonctionnaires de l'enseignement secondaire.

Le/la coordinateur/-trice de module joue un rôle de régulateur au niveau du module qu'il/elle coordonne. Il/Elle assure le lien entre le module qu'il/elle coordonne et le reste du dispositif de stage.

Il/Elle met en réseau les formateurs/-trices du module qu'il coordonne.

Le/la coordinateur/-trice de module fait lui/elle-même partie d'un réseau constitué par les coordinateurs/-trices de module.

CONDITIONS CADRES	
Nomination	Le/La coordinateur/-trice de module est choisi/e parmi les formateurs/-trices du module qu'il coordonne. Il/Elle est nommé/e par le directeur de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) pour un mandat renouvelable de trois ans.
Lien hiérarchique	Le/La coordinateur/-trice de module agit sous l'autorité du/de la directeur/-trice de l'IFEN.
Décharge	Le/La coordinateur/-trice de module bénéficie d'une décharge en lien avec les spécificités de la mission.
Conditions requises	Le/La coordinateur/-trice de module adhère à la vision et aux valeurs de l'IFEN présentées sur www.ifen.lu . Il/Elle porte les valeurs de l'institution et assume une responsabilité professionnelle et morale. Le/La coordinateur/-trice de module effectue ses missions dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur.
MISSIONS ET ACTIVITÉS	
	<p>1. Le/La coordinateur/-trice de module assure la cohérence et la régulation du module qu'il coordonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle coordonne la conception et la mise en œuvre, dans le cadre d'une démarche pilotée par l'IFEN, du programme de formation du module. – Il/Elle organise des regroupements entre formateurs/-trices du module pour en assurer la régulation et le suivi : favoriser l'échange de pratiques, de supports, de documents de référence.
	<p>2. Le/La coordinateur/-trice de module assure la cohérence du module dans son articulation avec les autres modules de la formation spéciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle connaît les principaux objectifs et éléments de contenus des autres modules de la formation spéciale. – Il/Elle crée des liens cohérents avec les autres modules de la formation spéciale : dans le cadre de regroupements entre coordinateurs/-trices de module et conseillers/-ères didactiques.
	<p>3. Le/La coordinateur/-trice de module assure la cohérence du module dans son articulation avec la formation à la pratique professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle fait connaître le contenu du module qu'il/elle coordonne auprès des conseillers/-ères pédagogiques des enseignant/e/s-stagiaires.

	<ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle définit et explicite, en concertation avec les conseillers/-ères pédagogiques, les liens entre le module qu’il/elle coordonne et l’accompagnement des enseignant/e/s-stagiaires.
	<p>4. Le/La coordinateur/-trice contribue au développement qualitatif du dispositif de stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle, en lien avec les formateurs/-trices du module, propose périodiquement à la direction de l’IFEN des améliorations sur les contenus et la méthodologie à mettre en œuvre. – Il/Elle favorise l’articulation entre théorie et pratique du dispositif de stage. – Il/Elle a une fonction de support en vue de contribuer à l’amélioration de la qualité du dispositif (et non pas de contrôle de la qualité).
	<p>5. Le/La coordinateur/-trice de module se forme dans le but de développer les compétences requises pour l’accomplissement de ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Il/Elle porte un regard critique sur ses propres pratiques. – Il/Elle suit des formations organisées par l’IFEN ou d’autres organismes compétents en la matière. – Il/Elle participe à des regroupements entre pairs organisés par l’IFEN.
COMPÉTENCES REQUISES	
Compétences personnelles	<p>Le/La coordinateur/-trice de module :</p> <ul style="list-style-type: none"> – est organisé/e et rigoureux/-euse. – fait preuve d’autonomie et assume les responsabilités liées à ses missions. – fait preuve d’une éthique exemplaire.
Compétences sociales	<p>Le/La coordinateur/-trice de module :</p> <ul style="list-style-type: none"> – montre de l’ouverture d’esprit et du respect à l’égard d’autrui. – est disponible et à l’écoute. – crée un climat de confiance, rassure et encourage. – sait travailler en équipe.
Compétences méthodologiques	<p>Le/La coordinateur/-trice de module :</p> <ul style="list-style-type: none"> – oriente ses démarches vers la recherche de solution. – fait preuve de capacité à analyser et à structurer. – sait gérer sa charge de travail et ses propres ressources de manière à répondre aux besoins des formateurs/-trices et des conseillers/-ères pédagogiques le cas échéant.
Compétences disciplinaires	<p>Le/La coordinateur/-trice de module :</p> <ul style="list-style-type: none"> – a de solides références didactiques et pédagogiques. – sait lier les savoirs théoriques de la thématique du module à la pratique

	professionnelle.
Compétences attendues en lien avec la fonction	<p>Le/La coordinateur/-trice de module :</p> <ul style="list-style-type: none"> – est capable de superviser, en lien avec l'IFEN et en coopération avec une équipe de formateurs/-trices, le plan de formation du module qu'il/elle coordonne. – sait différencier ses approches et s'adapter dans le cadre de ses interactions avec les intervenant/e/s du stage. – est capable de donner et de recevoir un feedback.
Compétences à développer en lien avec la fonction	<p>Le/La coordinateur/-trice de module :</p> <ul style="list-style-type: none"> – développe ses compétences en pédagogie pour adultes. – développe ses connaissances en vue d'appliquer les principes de la pratique réflexive. – développe ses connaissances en vue d'appliquer les principes de la communication dans le cadre de sa fonction.